

DISWAY

Société Anonyme au capital de 188.576.200 DH
Siège social : Lotissement « La Colline II » N°8, Sidi Maârouf – Casablanca
Registre du Commerce de Casablanca N° 41253

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 08 MAI 2019

Projet des Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Directoire, du Rapport Général des Commissaires aux Comptes et des observations du Conseil de Surveillance, approuve tels qu'ils sont présentés les comptes et les états de synthèses de l'exercice 2018 se soldant par un bénéfice net comptable de **38.269.833,57** Dirhams.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telles que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, en prend acte et approuve ledit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat Net de l'exercice	38.269.833,57
- Réserve légale	0,00
= Résultat net distribuable de l'exercice	38.269.833,57
+ Report à nouveau créateur antérieur	79.549.885,26
= Solde distribuable	117.819.718,83
- Dividendes distribués	28.286.430,00
= Solde au compte report à nouveau	89.533.288,83

Le dividende ainsi fixé à **15** dhs par action, sera mis en paiement à compter du **05/07/2019**.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil de Surveillance, aux membres du Directoire et aux Commissaires aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2018.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des membres du Conseil de Surveillance de la Société, Monsieur Mohammed Nouredine ANACLETO, Monsieur Lemfadel AZIM, Monsieur Said RKAIBI et la société Hakam Abdellatif Finances, pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, Monsieur Karim RADI BENJELLOUN, pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, le Cabinet A. SAAIDI ET ASSOCIES Représenté par Mme Bahaa SAAIDI, pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence, à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2018, à un montant global brut de 800 000,00 Dirhams.

Le Conseil de Surveillance répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

NEUVIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

Le Directoire